

Arrêté du 13 juin 2025 portant délégation de signature pour la direction des politiques sociales de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD25006

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-2 et suivants et ses articles R. 518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le décret du 12 juin 2025 portant nomination du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 11 octobre 2023 nommant Mme Marianne Kermoal-Berthomé directrice à la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 24 avril 2025 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Marianne Kermoal-Berthomé, directrice de la direction des politiques sociales, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de cette direction, y compris :

1° Les actes liés à la représentation de la Caisse des dépôts et consignations tant en demande qu'en défense devant les juridictions, lorsque le ministère d'avocat n'est pas obligatoire, pour le contentieux relatif aux fonds gérés par la direction des politiques sociales ;

2° Les actes relatifs aux contrôles, enquêtes et sanctions au titre de la réglementation relative à la prévention et à la lutte contre la fraude au titre des fonds gérés par la Caisse des dépôts et consignations ;

3° Les actes relatifs à la désignation de représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de sociétés, entités ou fonds, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions et compétences de la direction des politiques sociales ;

4° Les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique pour la passation et l'exécution des contrats et des avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

5° Les actes relatifs au pilotage de la masse salariale et les effectifs de la Direction des politiques sociales avec l'appui de la Direction chargée du secrétariat général du groupe et de la Direction chargée des ressources humaines de l'établissement public ;

6° Les actes relatifs à l'exercice des responsabilités en matière de gouvernance et de traitement des données personnelles et non personnelles relatives à l'activité de la Direction des politiques sociales et en matière de gestion des habilitations des utilisateurs de ces données ;

7° Les actes relatifs à l'engagement des frais généraux de la Direction des politiques sociales ;

8° Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 24 avril 2025 susvisé, en sa qualité de cheffe de service en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des personnels de la Direction des politiques sociales, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement public.

Mme Marianne Kermoal-Berthomé est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de sociétés, entités ou fonds, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions et compétences de la direction des politiques sociales.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Marianne Kermoal-Berthomé, directrice de la direction des politiques sociales, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) et du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) par la direction des politiques sociales, y compris les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique dans le cadre du :

Programme d'Investissements d'Avenir pour :

- le volet « *Développement des réseaux à très haut débit fixe et mobile* » de l'action « *développement de l'économie numérique/gestion du Fonds national pour la société numérique* » du programme des investissements d'avenir (PIA) ;
- les volets « *attractivité* » et « *accélération* » de l'action « *quartiers numériques - French Tech* » du programme des investissements d'avenir (PIA) ;
- l'action « *transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique* » du programme des investissements d'avenir (PIA) ;
- l'action « *innovation numérique pour l'excellence éducative* » du programme des investissements d'avenir (PIA) ;
- l'action « *accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants* » (PIA).

« *Plan d'Investissement dans les Compétences* » pour :

- l'action « *Prépa-Apprentissage #Demarretastory* ».

« *France 2030* » pour :

- l'action « *la grande fabrique de l'image* ».

Article 3

Délégation est donnée à Mme Anne-Lise Bonotto à compter du 1^{er} juin 2025, responsable du département animation et vie du site, exerçant par intérim les fonctions de directrice de la Direction du site de Bordeaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 24 avril 2025 susvisé, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement, en sa qualité de chef de site pour le site de Bordeaux.

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie Granic, directrice de la Direction du site d'Angers – Cholet - Metz, à l'effet de signer, au nom du directeur général, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 24 avril 2025 susvisé, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement, en sa qualité de cheffe de site pour le site d'Angers et ses annexes de Cholet et Metz.

Article 4

Mme Marianne Kermoal-Berthomé, est autorisée à subdéléguer la signature du directeur général aux agents de la Direction des politiques sociales de la Caisse des dépôts et consignations.

La décision de subdélégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 13 juin 2025

Olivier Sichel